

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2009048

Signataire : MG/ED

OBJET : Demande de remise gracieuse : régie de recettes au centre municipal de santé.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mars 2008 autorisant le maire à régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T. notamment en matières de régies communales,

Vu l'arrêté du maire du 23 novembre 2005 portant nomination du régisseur titulaire de la régie de recettes au centre municipal de santé,

Considérant le courrier du régisseur relatant les circonstances du vol dont il a été victime,

Considérant le rapport prévu par l'instruction N° 90 – 32 – M – P – R du 9 mars 1990 portant sur l'avis du maire et sur celui du receveur municipal de la commune,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ACCORDE la remise gracieuse de 620 € (six cent vingt euros) au régisseur de la régie de recette au centre municipal de santé.

Le Maire

Jacques SALVATOR